

Inscription Scolaire et Périscolaire 2020-2021

La procédure des inscriptions à l'école pour la rentrée 2020-2021 est différente cette année.

MAIRIE

- 1- Fournir des copies des documents listés ci-dessous :
 - Livret de Famille (page, père, mère, tous les enfants),
 - Carte d'identité des parents (recto/verso),
 - Justificatif de domicile.

- 2- Remplir et retourner les documents suivants :
 - Fiche de renseignements parents enfants, (obligatoire),
 - Fiche sanitaire individuelle pour la cantine, (obligatoire, que votre enfant mange ou non à la cantine).

A ce stade, la première partie de votre dossier est constitué, la préinscription de votre enfant à l'école est enregistrée, je vous enverrais un certificat de scolarité par courriel.

Pour information, les fiches d'inscription au périscolaire seront disponible à partir du 15 mai sur le site internet de la Communauté de Commune Ain – Cerdon, vous pourrez également en faire la demande par mail à l'adresse suivante : clpontdain@ain-cerdon.fr (à partir du 15 mai 2020).

ECOLE

La Directrice prendra contact avec vous pour finaliser l'inscription de votre enfant, elle aura besoin des documents suivants :

- Certificat d'inscription (document fourni par la mairie)
- Carnet de santé de l'enfant

Vous pouvez retourner votre dossier par e-mail : accueil@priay.com ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement.

Chrystelle LANDRY - RAT
Adjoint Administratif

Mairie de Priay
Grande Rue de la Côtière
01160 PRIAY
T/ 04.74.35.67.25
F/ 04.74.35.49.26
e-mail : accueil.priay@orange.fr